

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 Juillet 2009

**PRESENTS** = R. MAISONNEUVE. M. LAPEYRADE. G. LATAPIE. C.MONTARDON.  
C. LARRIEU. R. LASBATS. A. BOURNAZEL. R. LAFOURCADE.

**ABSENTS EXCUSES** =G. DELAINE. E. LAFOURCADE. A. LEMAITRE

SECRETAIRE DE SEANCE = R. LASBATS

Pouvoir de G. DELAINE à R. MAISONNEUVE

### **Ordre du jour.**

- Délibération : subvention fête locale, loisirs enfance Plaisance
- Remplacement personnel Agence Postale Communale
- Centre de loisirs Ecole
- Charte Plan d'action Territoriale
- Point à temps 2009
- Infos
- Questions diverses

M. le Maire invite les conseillers présents à se rendre à l'école pour leur présenter le projet de la cour , de l'assainissement , du stationnement du car des élèves et la mise en sécurité du mur de Mme THOLUMAS.

M. le Préfet demande que le dossier soit lancé pour le 10/7 afin que les subventions obtenues soient utilisées avant la fin de l'année.

M. le Maire fait part des démarches effectuées auprès du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement du Conseil Général) pour la mise en sécurité du mur.

Cet organisme ne propose pas de solution à part la restauration en l'état.

M. le Maire fait part du projet de la DDE : démolition de la partie couverte contre le mur de l'école car la voûte maçonnée est trop fragile pour supporter le poids du car et mise en place de buses diamètre 1000 jusqu'au pont de Mme THOLUMAS; de ce fait le mur serait consolidé.

### **Retour en salle.**

Présentation du devis de l'entreprise Zaffagni ;

Devis cour : 3582€

Devis démolition voûte + busage : 9811€

Assainissement : 16000 €

Un devis de démolition des anciens WC coté route sera demandé.

Montant des subventions obtenues: 22430€

M. le Maire demande l'avis des personnes présentes.

Réunion du 1/7/09 (suite)

### **Dossier sécurité abords de l'école (suite)**

Après le tour de table, M. le Maire propose que le dossier soit présenté en Préfecture pour le 10/7, sous la forme du busage suivant le plan de la DDE, pour des raisons de sécurité.

Vote : 7 oui et 2 abstentions.

### **Délibérations :**

M. le Maire propose d'allouer une subvention de 1000€ à l'Association Labatut en Fête afin d'organiser la fête locale.

Vote : 9 oui.

M. le Maire propose d'accorder une subvention de 115€ à l'Association Loisirs Enfance de Plaisance.

Vote : 9 oui.

M. le Maire propose une décision modificative du budget de l'AEP suite à des impayés .

- Pertes : 437€

- Dépenses imprévues : - 437€

Vote : 9 oui.

M. le Maire propose que la commune s'engage à respecter la charte du plan d'action territoriale afin de respecter la qualité de l'eau potable.

Vote : 9 oui.

M. le Maire propose de signer la convention de fourniture d'eau pour le chemin des Crêtes en vue de définir les conditions techniques, financières et juridiques du syndicat de Marciac.

Vote : 9 oui.

### **Remplacement personnel Agence Postale Communale :**

Pendant les congés d'été de Stéphanie Dannfald, du 24/7 au 8/8, Mme Sabrina LEGRAND qui tient l'agence de Lafitole viendra faire le remplacement. A noter que le bureau de Labatut-Rivière sera fermé les samedi 25 Juillet et 1<sup>er</sup> Août.

Pendant son congé maternité Stéphanie sera remplacée par Mme ALGAYON.

### **Centre de loisirs Enfance :**

Un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves, peu de personnes sont intéressées par la garde du mercredi. Une expérience sera toutefois tentée et le centre de loisirs fonctionnera aussi durant une partie des vacances . Le coût pour les familles ne devrait pas excéder 9€ par jour et par enfant repas compris.

La garderie pendant la période scolaire sera facturée 15€ par an.

Une personne en contrat d'accompagnement à l'emploi va être embauchée, mais il faut le diplôme BAFD. (brevet d'aptitude à la fonction de directeur)

Réunion du 1/7/09

**Infos.**

M. le Maire informe :

Les travaux sont terminés au bureau de l'Agence Postale Communale.

Les travaux de point à temps seront terminés à l'automne.

M. le Maire propose que des piquages soient installées sur le réseau AEP, rue de l'Eglise et rue de Bégole afin de permettre le nettoyage périodique des caniveaux.

L'alimentation en eau du fossé du centre du village à partir du canal Alaric n'est plus assurée. Ce manque d'eau provoque des mauvaises odeurs. Seul un curage onéreux des fossés de la plaine permettra de rétablir cette alimentation.

Les travaux d'enfouissement des réseaux EDF et France Telecom du Chemin de Moussot au Carrefour route de l'Armagnac/rue de Bégole vont démarrer semaine 28.

Le pont de l'Adour sera fermé du 6 au 10 Juillet pour cause de travaux (réfection du trottoir), coût 8000€.

Une visite subaquatique approfondie des appuis des ponts d'Estirac et de Labatut sera réalisée pendant le mois de Juillet.

Fin de la séance.